

2.—Directives de l'immigration.

Les années qui précédèrent immédiatement la grande guerre virent à son apogée l'immigration au Canada; durant l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1913, il est entré en ce pays 402,432 immigrants. Cet énorme afflux était stimulé principalement par le don gratuit de terres à tous ceux qui voulaient s'engager à se fixer sur le sol et à accomplir certaines obligations de résidence et de défrichement. Entre 1901 et 1914, les demandes de concessions à titre précaire (homesteads) se sont élevées à 434,862; les terres ainsi concédées représentaient une immense superficie de plus de soixante-dix millions d'acres de sol fertile dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de certaines parties de la Colombie Britannique; elles étaient données aux colons pour les induire à contribuer au développement du pays.

La guerre interrompit le flux de l'immigration, puis la paix ayant été restaurée, une situation nouvelle nécessita de nouvelles directives. Tout d'abord, le problème le plus pressant consistait en la réabsorption dans la vie civile de centaines de milliers de soldats démobilisés. A cette époque le Canada s'était rendu compte de l'excessif optimisme de sa politique ferroviaire; il convenait donc de diriger les nouveaux colons de manière à éviter la nécessité de construire de nouveaux chemins de fer. Par conséquent, les millions d'acres de terres domaniales encore disponibles, mais situées dans des contrées éloignées des voies ferrées, cessèrent d'être offertes aux nouveaux venus. Les emplois vacants revenant de droit aux militaires démobilisés et les terres domaniales susceptibles d'être distribuées étant situées à de grandes distances des chemins de fer, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation jugea utile de n'ouvrir les portes du pays qu'à certaines catégories d'immigrants, savoir: ceux qui avaient les moyens d'acheter une propriété, ou bien les ouvriers agricoles ou enfin les serviteurs et domestiques des deux sexes. Ces mesures restrictives, de nouveaux règlements rendant plus rigoureuses les conditions d'admission, le coût élevé des voyages par mer et la dépréciation des monnaies de maints pays européens eurent pour effet de diminuer considérablement le mouvement migratoire vers le Canada, très différent alors de ce qu'il était entre 1910 et 1914.

En 1923, la main-d'œuvre en excès ayant été absorbée et la prospérité faisant de nouveau sentir ses effets bienfaisants, l'opinion publique se manifesta en faveur de la reprise des opérations d'immigration sur une large échelle. Le gouvernement annonçait son intention d'encourager la migration du plus grand nombre possible des colons souhaités par le Canada. Cette déclaration reçut un accueil favorable de la presse britannique. Le Ministre faisait observer qu'un nombre appréciable des gens cherchant à entrer au Canada étaient considérés comme indésirables, en raison de certaines tares physiques ou morales, ou parce qu'ils appartiennent à des races dont l'assimilation entraîne une perte soit économique, soit sociale pour le Canada. Par contre, disait-il, il existe en Grande-Bretagne et dans l'Europe continentale des dizaines de milliers d'artisans et de journaliers (non agricoles) qui seraient les bienvenus au Canada, s'il était possible de leur procurer de l'ouvrage.

Ayant constaté que de nombreuses familles de Grande-Bretagne et d'Irlande, susceptibles de faire d'excellents colons au Canada, ne pouvaient y venir faute d'argent pour payer la traversée, une convention fut conclue avec le gouvernement britannique, par laquelle celui-ci s'engagea à avancer le coût du voyage d'immigrants choisis, au moyen de prêts consentis aux adultes et d'une allocation faite aux enfants. Le bénéfice de cette mesure est strictement réservé à trois classes d'immigrants britanniques, savoir: (a) les cultivateurs mariés, leurs familles, et les ou-